

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 28 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 26

L’an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 21h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD,
Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M JALLOT,
M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme DUBOIS (procuration à M. LONGEAULT)

M. FOURE (procuration à M. GOURVENEK)

Absents excusés :

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

MODIFICATION DE LA LISTE DES LOGEMENTS ATTRIBUES PAR NAS ET COPA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L721-1 à L721-5,

VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement,

VU la délibération en date du 22 juin 2016 fixant la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction,

VU la délibération 2018-DEL-20 en date du 29 mars 2018 modifiant la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service,

VU la délibération 2018-DEL-45 en date du 30 juin 2018 modifiant la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service et par convention à titre précaire avec astreinte,

VU la délibération 2022-DEL-53 en date du 3 juin 2022 modifiant la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service et par convention à titre précaire avec astreinte,

VU la délibération 2022-DEL-95 en date du 14 décembre 2022 modifiant la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service et par convention à titre précaire avec astreinte,

VU la délibération 2024-DEL-65 en date du 26 septembre 2024 modifiant la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service et par convention à titre précaire avec astreinte,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service (NAS) et par convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA) telle que définie précédemment,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jérôme BONNEAU, Adjoint au Maire délégué aux Ressources Humaines, à la Communication et au Numérique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE :

DE MODIFIER à compter du 1er janvier 2025 la liste des logements de fonction pour lesquels il peut être consenti une attribution par nécessité absolue de service (NAS) et par convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA) comme suit :

LOGEMENTS DE FONCTION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS) :

Type	Adresse	Surface m2	Fonction	Site principal & sites annexes
Pavillon F5	Rue d'Alentours	110	Gardien	Centre socioculturel Paul Gauguin Parc Champeau
Appartement F4	8 rue de la république	75	Agent polyvalent des	Hôtel de Ville Groupe scolaire Pasteur Marie-Curie

			services techniques	
Pavillon F4	Mail du Coteau	132	Gardien	Complexe sportif Laura Flessel
Appartement F5	4 rue des Petits Pas	84	Gardien	Groupe scolaire Champeau Complexes sportifs
Pavillon F3	Rue d'Alentours	75	Gardien	Complexe sportif David Douillet

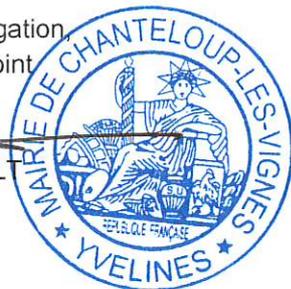
LOGEMENTS ATTRIBUES PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC
ASTREINTE (COPA) :

Type	Adresse	Surface m2	Fonction
Appartement F4	2 rue Joseph Castori	70	Agent polyvalent des services techniques

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le cinq décembre deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20241205-2024-DEL-79-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2024



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20241205-2024-DEL-79-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2024